



CARTE D'IDENTITÉ

Historique

A l'origine, l'ENFA était une école formant exclusivement des femmes destinées à l'enseignement technique des collèges féminins agricoles. En 1968, elle s'installe sur le site d'Auzeville et devient "nationale", avec pour tâche la formation de tous les professeurs des collèges agricoles, aussi bien hommes que femmes. En 1970, elle développe une de ses missions demeurée essentielle : la formation continue des professeurs des collèges agricoles.

En 1971, elle est confirmée dans son statut d'établissement d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Le décret du 28 août 1978 transforme l'ENFA en Ecole nationale de formation agronomique.

Les années 90 marquent un tournant dans son évolution. En mars 1989, son ministère de tutelle lui confie la formation de tous les professeurs certifiés techniques des lycées et collèges. Puis, en février 1992, les corps des professeurs et maîtres de conférences se substituent à tous les autres corps de l'enseignement supérieur agronomique et la recherche est désormais officialisée. A partir d'août 1992, l'ENFA a en charge la formation des enseignants appartenant à deux corps (leur statut est équivalent à celui des enseignants de l'Éducation nationale) : les professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) et les professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA), recrutés par concours externe avec le niveau minimum de la licence ou d'un diplôme admis en équivalence.

Dans cette même période, l'ENFA s'engage davantage dans la mise en oeuvre de ses autres missions : recherche, coopération internationale, formations diplômantes. En 1997, elle adhère officiellement au Pôle universitaire européen de Toulouse.

Missions

L'ENFA a donc pour mission nationale la formation professionnelle de tous les enseignants de l'enseignement secondaire agricole public. Deux fonctions essentielles y sont liées : la formation des maîtres et les formations diplômantes d'étudiants de second et troisième cycles.

La mission actuelle de l'ENFA résulte de deux choix politiques successifs : regrouper la formation des PCEA et celle des PLPA dans un lieu unique ; organiser des concours spécifiques, dans les disciplines tant technologiques que littéraires et scientifiques.

La nature même de sa mission principale vaut à l'ENFA d'être souvent nommé "IUFM vert". Toutefois, la culture, les activités et les modalités de fonctionnement de cet établissement sont bien celles d'une école d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Agriculture.

Composition

L'ENFA est dotée de 4 conseils statutaires (Conseil général, Conseil de l'enseignement et de la pédagogie, Conseil des enseignants, Conseil intérieur) auxquels s'est ajouté récemment le Conseil scientifique.

Elle comporte 4 départements, 1 service des formations et 1 centre de ressources.

L'ENFA en chiffres

En 1997-1998, année de référence pour les données chiffrées de l'évaluation, l'ENFA compte :

- 741 stagiaires et étudiants répartis de la manière suivante :
 - . 511 professeurs stagiaires en formation professionnelle initiale (68%) ;
 - . 65 enseignants en requalification par des formations continues diplômantes (9%) ;
 - . 27 étudiants issus des classes de pré-licence en formation initiale (4%) ;
 - . 138 étudiants en formation initiale dans le cadre de diplômes de 2 et 3ème cycles (19%) ;
- 51 enseignants ;
- 84 emplois administratifs et de service.

L'évaluation de l'ENFA par le Comité a bénéficié d'une participation et d'une implication actives de la direction et des diverses composantes de l'établissement. L'analyse a mis en lumière une école capable de faire face aux réalités et déterminée à s'appuyer sur ses atouts pour surmonter ses difficultés. En bref, l'ENFA a su donner la preuve de son originalité et de son aptitude à se réformer.

DES PROBLÈMES DE FONCTIONNEMENT

Une transformation difficile

L'ENFA a connu une évolution aussi bien quantitative que qualitative rapide au cours des dix dernières années et elle se trouve encore en cours de transformation. D'un mode de fonctionnement de type "démocratie directe" fondé sur l'assemblée générale (qui se perpétue d'ailleurs), elle est passée à un mode de fonctionnement reposant sur l'application régulière des statuts et la délégation. Cette transformation ne va pas de soi et implique notamment une adaptation des personnels. A cet égard, deux points déterminants pour le mode de fonctionnement de l'école méritent d'être soulignés : d'abord, une ligne de partage forte entre les enseignants attachés à la mission première de l'école (formation des maîtres de l'enseignement agricole) et les enseignants qui souhaitent avant tout affirmer le caractère scientifique de cet établissement d'enseignement supérieur ; ensuite, un problème de dialogue entre la direction et les différents corps qui composent l'ENFA, lequel nuit à la mobilisation des personnels sur les questions d'innovation et sur la prospective de l'école.

Une structure pédagogique défaillante

L'actuelle structure pédagogique de l'ENFA entrave le développement de la politique pédagogique d'excellence mise en avant par la direction. L'organisation repose sur un service des formations dont la consistance dans le fonctionnement de l'établissement n'est pas avérée. Celui-ci est dédoublé en deux services - l'un de formation initiale, l'autre de formation continue et diplômante - qui coexistent sans lien institutionnel précis. Il existe en outre quatre départements dont l'architecture ne correspond ni aux exigences de la formation, ni aux logiques de la recherche. Il manque à l'ENFA une direction des études capable de définir et de mettre en oeuvre, en liaison avec la direction

d'une part, et les départements d'autre part, une politique coordonnée de l'ensemble des formations.

L'éclatement des instances

Les instances de l'ENFA s'organisent en conseils et commissions qui ont tous leur utilité et leur légitimité, mais qui présentent l'image d'un éclatement. Nombreuses et fragmentées, ces instances de concertation et de décision semblent freiner le gouvernement de l'école plus qu'elles ne l'aident : les attributions respectives et les rapports entre ces différentes instances, statutaires et non statutaires, ne sont pas clairement définis. Même si cette complexité explique que se soit créé un mode de gouvernement pragmatique, il n'en demeure pas moins utile de rendre plus lisibles les liens entre les instances.

UNE RÉPUTATION JUSTIFIÉE

Une école gouvernée

Au delà des problèmes de fonctionnement, le gouvernement de l'école présente certains points forts. En effet, la direction s'est totalement approprié la mission de fond que résume l'objectif d'un "IUFM vert" spécialisé dans l'ingénierie de formation pour les milieux agricoles et ruraux en France comme dans le monde. Elle a su définir une politique selon des axes précis : recherche, développement de la formation continue, maintien d'une veille scientifique et développement des activités d'appui à l'enseignement technique agricole, coopération internationale, renforcement de la position de l'ENFA dans le paysage régional. La direction privilégie le caractère national de l'école et intègre la nécessité de maintenir son excellence. Elle a pour objectif non seulement de conserver une avance pédagogique réelle, mais aussi de la faire progresser par une rénovation et une vraie stratégie d'innovation. Enfin, on doit souligner le caractère prospectif de la vision du gouvernement de l'ENFA, capable d'anticiper les problèmes.

Une insertion régionale réussie

L'insertion régionale constitue l'un des points d'excellence de l'ENFA. Celle-ci prend la forme de partenariats pédagogiques et scientifiques avec la plupart des établissements voisins, notamment les universités. Cette insertion est très réussie dans le domaine de la recherche : les échanges scientifiques se font en particulier dans le cadre d'un pôle

universitaire de recherche et d'enseignement dans les domaines scientifique, technique, économique et pédagogique de l'agro-vétérinaire : AGROMIP.

A l'échelle de la région, l'ENFA apparaît comme une école dynamique qui a su consolider sa position et s'affirmer par rapport à la tutelle.

Une avance pédagogique

La direction de l'école a défini des orientations claires et cohérentes en matière de formation des maîtres. L'ENFA fait preuve d'une capacité d'innovation pédagogique, notamment par la qualité d'encadrement et de prise en charge des stagiaires et par une politique active d'immersion des futurs enseignants dans les milieux professionnels, qu'il s'agisse des entreprises ou des lycées d'enseignement agricole. La réussite de la formation concerne aussi sa mise en oeuvre : celle-ci repose en grande partie sur l'architecture générale de l'encadrement des stagiaires, qui permet une progressivité du parcours de formation. Néanmoins, l'ENFA devrait se donner les moyens de combler les failles qui subsistent en matière d'interdisciplinarité et d'individualisation.

Une coexistence délicate entre formations

Malgré la diversité et la qualité de l'offre, la formation continue à l'ENFA n'est pas exempte de difficultés et n'apparaît plus adaptée aux évolutions de ce secteur. Elle tend à être pensée de façon de moins en moins concertée, indépendamment de la formation initiale qui augmente à ses dépens. Par ailleurs, les formations diplômantes, qui sont créées dans une logique de formation continue, réduisent la liberté de choix.

CONCLUSIONS - RECOMMANDATIONS

Les recommandations du Comité concernent essentiellement les points suivants :

Le gouvernement

Le service des formations. Le dédoublement de ce service, entre formation initiale d'une part, formations continue et diplômante d'autre part, n'est pas satisfaisant. Il serait souhaitable que l'ENFA mette en place une direction des études capable de fédérer de manière cohérente l'ensemble des formations dont elle a la charge et de mieux assurer le suivi des différents publics auxquels elle s'adresse, en particulier les professeurs stagiaires.

Les départements. Leur structure et leur composition devraient être reconsidérées. Il conviendrait de revoir le découpage et la définition de ces départements et d'envisager différemment la place qu'occupent les sciences de l'éducation au sein de l'établissement, en réfléchissant au rôle transversal qu'elles pourraient avoir, à la manière du Centre de ressources.

Les instances. Il paraît urgent de faire évoluer les structures de concertation et de décision que sont les conseils et les commissions. Une double réflexion s'impose à ce niveau : la première sur la simplification et la réduction des instances non statutaires, la seconde sur la clarification des liens entre instances statutaires et instances non statutaires. Les questions essentielles devraient être discutées et traitées au sein des instances prévues par la loi ou clairement définies par le règlement intérieur, dans le cadre d'une réelle complémentarité entre les unes et les autres.

L'assemblée générale des enseignants. Quel que soit l'intérêt d'une telle assemblée, l'ENFA devrait veiller à s'appuyer davantage sur ses instances statutaires pour résoudre les problèmes auxquels elle se trouve confrontée.

La direction. Son fonctionnement gagnerait à être réexaminé. Il conviendrait de renforcer le rôle du Comité de direction et de faire émerger une équipe de direction restreinte, clairement identifiée et légitimée, capable de traiter les questions urgentes pour lesquelles une position rapide et pertinente doit être prise.

Les relations extérieures. Malgré son intégration réussie dans le milieu universitaire toulousain, l'ENFA devrait développer sa collaboration avec l'IUFM de Toulouse (ainsi que le réseau des IUFM) et mettre en place des actions qui favorisent le contact des professeurs stagiaires avec le complexe agricole d'Auzeville, et notamment avec l'exploitation agricole qui lui est annexée.

L'autorité de tutelle. Il importe que le ministère de l'Agriculture et de la Pêche mette en place une véritable prospective pour les besoins en enseignants par discipline et qu'il s'attache à mieux prendre en compte les spécificités de l'enseignement agricole au niveau du recrutement et de la titularisation des professeurs stagiaires. Il importe aussi que la tutelle soit attentive aux exigences nouvelles de l'évolution de la politique agricole pour la formation des enseignants.

La gestion. L'ENFA doit poursuivre son effort pour assurer les conditions d'une gestion moderne et pour lutter

contre l'éclatement de la gestion des personnels et des publics en formation. Outre la création, déjà évoquée, d'une direction des études, le Comité recommande l'utilisation de logiciels de gestion, définis par le Centre de ressources en liaison avec les utilisateurs, afin de tirer de l'existence d'un réseau de communication tous les gains de productivité possibles.

La communication. Le CNE recommande également la mise en place d'outils de communication interne permettant à tous les acteurs de l'établissement de situer leur action dans le travail collectif et d'être associés à la préparation des décisions prises par les instances et par la direction.

Les formations et la recherche

La formation initiale. Il reste à parachever la construction de l'interdisciplinarité, qui constitue l'un des fondements majeurs de l'enseignement agricole. Pour ce faire, les enseignants devraient développer davantage de projets collectifs et inciter les stagiaires à réaliser des mémoires en binôme. La direction, quant à elle, devrait affirmer clairement sa volonté à ce sujet et créer au sein de l'établissement les conditions pratiques d'une amélioration du travail interdisciplinaire.

Les stages en situation. Si ces stages constituent l'un des points forts de la formation des futurs enseignants, il conviendrait toutefois d'impliquer davantage les enseignants de l'ENFA dans le suivi des élèves dont ils ont la charge et de fournir aux conseillers pédagogiques une meilleure information sur le rôle qu'ils ont à jouer auprès des professeurs stagiaires. Les visites pédagogiques, qui sont souvent menées par des inspecteurs de l'enseigne-

ment agricole, devraient, quant à elles, être recentrées sur leur aspect de formation, afin de ne plus être perçues, ni parfois conduites, comme des inspections.

La formation continue. L'établissement reste actif dans ce domaine mais cette formation court le risque de passer au second plan. Il s'agit pourtant d'une mission de première importance qui assure un lien concret entre l'enseignement et les réalités nouvelles d'un monde agricole en pleine mutation. L'ENFA gagnerait donc à engager une réflexion approfondie sur la place et les moyens qu'il convient de lui accorder, afin de créer sur le sujet une véritable dynamique.

Les formations diplômantes. L'école devrait définir clairement en ce domaine une stratégie de développement pour les années à venir.

La recherche. Elle est aujourd'hui très présente à l'ENFA. Pour faire face à une masse critique insuffisante, l'école a trouvé un équilibre satisfaisant entre les activités de recherche qui lui sont propres et la participation des enseignants-chercheurs à des programmes extérieurs. Le Comité lui recommande de maintenir cet équilibre en recherchant autant que possible des collaborations avec des équipes partenaires. Il serait d'autre part souhaitable, en particulier dans le domaine des sciences de l'éducation et de la pédagogie, que l'ENFA prenne davantage en considération la restitution des résultats de la recherche au profit des professeurs stagiaires.

**La réponse du Directeur de l'ENFA
figure dans le rapport
d'évaluation du CNE en page 63**

**Ce rapport d'évaluation est consultable sur le site
Internet du CNE : <http://www-cne.mesr.fr>**

**Pour les données chiffrées et leur actualisation, se reporter au site
Internet de l'ENFA : <http://enfa.mip.educagri.fr/>**

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier / Conception-rédaction : Carole Granié
Conception graphique : Marie-Noëlle Soudit / Edition-diffusion : Francine Sarrazin

43 rue de la Procession - 75015 Paris
Service de Documentation : (33) 01-55-55-62-49
Télécopie : (33) 01-55-55-63-94